

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 22 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 14 ) :**

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX  
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY  
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

**EXCUSE ( 3 ) :**

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Aménagement des bords de Vienne en cœur de Ville – Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation**

*La ville de Châtellerault a engagé une démarche de revitalisation urbaine à travers de multiples actions décrites dans son PADD, projet d'aménagement et de développement durable, qui pose le cadre du prochain Plan Local d'Urbanisme.*

*Plusieurs opérations majeures sont déjà réalisées comme le site Alaman, ou en cours comme l'aménagement du site de la Manufacture.*

*D'autres interventions se profilent comme des opérations de rénovation immobilière, la revitalisation commerciale du centre ancien. Parmi toutes ces actions, l'aménagement des bords de Vienne dans toute la traversée de la ville est un enjeu majeur.*

*La rivière traverse en effet tout l'espace urbain de la ville : des entrées de ville aux faubourgs et à l'hyper centre.*

*La ville a réalisé une étude programme qui donne un fil conducteur d'ensemble aux aménagements.*

*Celle-ci a défini un premier périmètre opérationnel dans le coeur de ville, du pont Henri IV à l'îlot Alaman qui nécessite le lancement d'une mission de maîtrise d'oeuvre, sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, objet de cette délibération.*

\*\*\*\*\*

VU la loi maîtrise d'ouvrage publique n° 85-704 du 12 juillet 1985 (dite loi M.O.P.),

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 juin 2017**

**n° 10**

**page 2/2**

VU les articles 71, 72 et 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'aménager les bords de Vienne en coeur de ville, vecteur d'attractivité et de revitalisation,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le montant des indemnités versées aux candidats non retenus,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de lancer l'opération d'aménagement des bords de Vienne en rive droite du pont Henri IV au site Alaman, prenant en compte une partie des perrés jusqu'aux façades des immeubles, la réalisation d'un encorbellement dans la partie la plus étroite des quais et comprenant les places du Château et Notre Dame,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auxquelles peut prétendre ce projet d'aménagement très structurant pour le territoire,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que les documents relatifs à la mise en oeuvre de cette opération.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **28 JUIN 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

